

*La mise en place d'un nouveau régime commercial canado-américain, qui comporterait un élargissement de nos obligations commerciales respectives, pourrait apporter une solution stable et durable à nos objectifs essentiels.*

La mise en place d'un nouveau régime commercial canado-américain, qui comporterait un élargissement de nos obligations commerciales respectives, pourrait apporter une solution stable et durable à nos objectifs essentiels, soit le maintien de notre accès aux marchés extérieurs et le renforcement de notre compétitivité au plan international. Les arguments en faveur d'un maintien et d'un renforcement de nos échanges avec les États-Unis se fondent sur des calculs d'efficacité économique et de compétitivité, sur l'expérience pratique du développement économique de l'après-guerre — où la libéralisation du commerce a indéniablement contribué à la croissance économique — et sur des jugements éclairés touchant non seulement les dangers que présentent pour le Canada le protectionnisme et l'intense concurrence exercée par de nouvelles sources, mais également les possibilités qu'un vaste marché ouvrirait aux exportateurs canadiens.

Il existe quatre grandes options pour le maintien et le renforcement de notre accès au marché américain :

- 1) l'approche actuelle
- 2) un accord-cadre
- 3) des arrangements sectoriels ou fonctionnels
- 4) un accord global de libre-échange

*L'approche actuelle* exige du Canada qu'il se protège du protectionnisme américain en faisant du lobbying aux États-Unis et en exploitant pleinement les droits que lui confère le GATT. Cette stratégie a raisonnablement bien réussi à ce jour, même si elle a entraîné des coûts substantiels pour nos exportateurs en termes de frais juridiques, de lobbying et d'autres mesures défensives similaires. Mais le succès n'est pas assuré, d'autant que les pressions protectionnistes sont vives et que l'approche actuelle ne garantit pas l'accès.

*Un accord-cadre bilatéral* prévoirait des objectifs propres à stimuler les efforts en vue d'améliorer la relation commerciale. Un tel accord pourrait également permettre l'établissement de groupes de travail bilatéraux chargés d'examiner des questions de commerce et de présenter des recommandations aux gouvernements. Un accord-cadre pourrait donner l'impulsion politique voulue et s'avérer un outil utile mais, en soi, ne garantirait pas l'accès.

Les deux pays pourraient également envisager des *arrangements commerciaux spéciaux dans certains secteurs*, comme il en existe déjà pour les productions de défense et la production automobile. Il pourrait également être possible de négocier des *arrangements fonctionnels spécifiques* qui clarifieraient nos politiques respectives sur des questions comme le subventionnement et la passation des marchés publics. Certes attrayantes dans certains domaines, ces approches se heurtent au problème de l'équilibre et de la symétrie entre les intérêts commerciaux de chacune des parties, ainsi qu'à la nécessité de les rendre conformes à nos obligations respectives à l'égard du GATT.

Enfin, les deux pays pourraient négocier un *accord commercial global* visant à éliminer la plupart des obstacles tarifaires et non tarifaires. Un tel accord devrait être conforme à nos obligations aux termes du GATT, mais pourrait s'étendre à des domaines ne relevant pas encore de l'Accord général, comme le commerce des services. Cette approche du maintien et du renforcement de notre accès aux marchés aurait une plus grande portée que les autres options.